

# La perte de mémoire

Le colloque «Expliquer Xynthia, comprendre le phénomène» organisé le 24 juin à Poitiers sous l'égide de la Région Poitou-Charentes, qui réunissait chercheurs et élus, a mis en évidence l'importance de la conservation de la mémoire collective des événements.

Par Jean Roquecave Photos Benjamin Caillaud

«**S**ans la mémoire, sans l'expérience, sans l'histoire de l'aménagement, sans l'histoire des protections, nous sommes autistes, et c'est bien ce qui s'est passé à mon avis, affirme l'historien Jacques Peret, professeur à l'Université de Poitiers. Depuis un siècle, la balnéarisation du littoral, qui signifie aussi la croissance de la population, a fait que pour avoir la vue sur la mer on est prêt à tout, y compris à ne plus faire attention à un certain nombre de règles, de principes de sécurité, et tout simplement de bon sens. Dans les années 1960, il ne se passe rien en termes de catastrophes, et c'est justement l'envolée de la densification du littoral. On s'est donc cru en quelque sorte à l'abri de tout.»

Même constat chez son collègue Thierry Sauzeau, à partir du cas particulier de la Perrotine et de Boyardville dans l'île d'Oléron. Cette perte de mémoire est intervenue, estime-t-il, après la Première Guerre mondiale. «Vient le temps des bains de mer et de l'oubli. On laisse tomber en décrépitude l'aménagement d'un mur le long de la rive du chenal, puis la construction du pont dont les culées réduisent la largeur du chenal de moitié alors que le tablier fait un véritable barrage et entraîne un phénomène de montée des eaux, pour arriver en 2000 à raboter la digue pour y aménager une piste cyclable. On a commencé à détricoter ce que les anciens avaient mis en place. En un demi-siècle de perte de mémoire des submersions anciennes on voit

que tous les équipements qui permettent d'y faire face ont disparu. Le principe de précaution et de risque zéro n'avait jamais eu lieu dans ce village, et les décisions qui assurent cette théorie du risque zéro vont dans le sens de continuer à faire disparaître la mémoire du risque. On est là dans l'abandon d'un patrimoine matériel et également d'un patrimoine immatériel : l'habitude qu'avaient les habitants de vivre avec cet aléa de submersion.»

Emmanuel Garnier, historien des phénomènes extrêmes (Université de Caen), a étudié 500 ans de vivers sur le littoral de Charente-Maritime. «Entre 1500 et 2010, 34 événements ont été recensés. On ne peut donc pas reprendre le mot d'ordre qui consiste à dire que le phénomène Xynthia est inédit. La documentation existe depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.» Il cite le témoignage du notable rochelais Pierre-Henri Seignette qui décrit une tempête de 1784 en indiquant la pression barométrique et les données thermométriques. Ou bien celui de Jacob Lambertz (1733-1813), négociant rochelais dont le journal vient d'être édité (*Climat et révolutions*, lire critique p. 116).

«On note très nettement une recrudescence des événements au XVIII<sup>e</sup> siècle, et le deuxième temps de forte activité marine correspond au XIX<sup>e</sup> et à la première moitié du XX<sup>e</sup>. Après 1950, il y a un déclin brutal, et c'est peut être cette diminution des événements qui a pu expliquer le discours sur le caractère inédit de



Xynthia. La recherche doit absolument tenir compte à la fois de cette chronologie et aussi de la chronologie de l'entretien et de la préservation des aménagements tels que les digues. Il faut savoir que la plupart des ouvrages qui ont été rompus et submergés lors de Xynthia n'avaient plus fait l'objet de travaux depuis les années 1950 et 1960.»

### **ZONES NOIRES : LA PROTECTION PLUTÔT QUE LA DÉMOLITION**

Maxime Bono, le député maire de La Rochelle, qui préside la mission parlementaire sur Xynthia, revient sur le problème des zones noires. «Quand on va à la Faute-sur-Mer et qu'on voit comment ça a fonctionné comme un piège, on n'en sort pas indemne, et je comprends qu'on puisse dire "plus jamais ça". Après la tempête, il a eu un moment d'émotion. Le Président a déclaré "on ne laissera pas revenir les gens là où il y a eu des morts". Cela veut dire très clairement "si on ne peut pas revenir il faudra démolir". Une lettre de mission a été envoyée à des experts qui ont eu 48 heures pour donner des éléments, et à partir de cette mission réalisée en urgence, des zonages ont été établis. Zone noires au début puis zones de solidarité, mais au départ on prévoyait qu'on démolirait tout ce qui était à l'intérieur. Nous sommes parvenus à faire considérer qu'à l'intérieur de ces zones il est possible d'indemniser ceux qui le souhaitent, mais qu'avant démolition

il faudra un examen à la parcelle, maison par maison, pour faire la preuve de la dangerosité si l'on devait démolir. En revanche nous n'arrivons pas à faire prendre en compte que parfois une protection simple et fiable pourrait éviter la destruction de maisons. Je considère que même si le maintien sur place peut mettre des vies en danger, il ne faut recourir à la démolition qu'en dernier recours. C'est d'ailleurs ce que dit la loi Barnier. On ne peut pas faire comprendre à quelqu'un qui n'a pas eu d'eau chez lui qu'on va lui démolir sa maison. Quand on vous dit : dans votre maison de famille où

**Au pied de la tour Saint-Nicolas de La Rochelle le 4 mars 2010.**

### **THIERRY SAUZEAU LA MÉTHODE D'UN HISTORIEN**

Thierry Sauzeau connaît bien l'histoire du littoral charentais. Depuis sa thèse sur *Les marins de la Seudre XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>* (Geste éditions, 2005), il développe ses recherches en géohistoire du littoral et suscite des projets avec ses collègues universitaires et ses étudiants. En outre, il écrit aussi pour le grand public (notamment dans *L'Actualité*). Difficile, donc, d'ignorer ses compétences. Pourtant il n'a jamais été contacté par les experts diligentés par l'État après Xynthia, ni aucun de ses collègues de Poitiers et de La Rochelle qui ont une connaissance

approfondie du territoire. Pour le comité de défense des habitants de la Perrotine, dans l'île d'Oléron, il a réalisé une expertise qui remet en question le classement du village en «zone noire». En bon historien, il a produit des sources, notamment la cartographie de Claude Masse, ingénieur-géographe de Louis XIV, mais aussi des témoignages d'habitants (publiés par *le Journal des Propriétaires de l'île d'Oléron*). Son collègue Jacques Peret a fait une expertise sur Boyardville (sur l'autre rive du chenal) qui aboutit à des conclusions similaires. De l'utilité de faire de l'histoire...



À Boyardville  
le 28 février 2010.

trois générations se sont succédé, vous mettez votre femme et vos enfants en péril, on vous culpabilise, c'est un autre traumatisme. Et c'est vraiment la peine de mort une fois qu'on a envoyé les bulldozers démolir une maison. Je ne sais pas si la jurisprudence Xynthia va être étendue au Var, mais si on va vers cette logique c'est le quart de la France qui va être démoli ; ça ne me semble pas être la bonne voie.»

### LE GRAND CHANTIER DES DIGUES

«Notre mission travaille sur les causes de la tempête, poursuit Maxime Bono. La première cause est un

événement qui était prévisible, la seconde tient à la piètre qualité des protections et à la très mauvaise connaissance de l'état de ces protections. Et quand on le savait, les travaux nécessaires étaient très souvent remis au lendemain pour des questions de budget. Le système actuel, qui date de 1807, dit que le propriétaire de la digue, celui qui est protégé, est responsable de son entretien et de sa réparation. Il suffit d'aller voir pour se rendre compte que les digues protègent bien au-delà de ceux qui les ont bâties. Cette logique des digues qui appartient à l'État, au Département, aux associations syndicales, aux particuliers ou aux communes ne peut plus durer. Aucun système avec autant d'acteurs ne peut être considéré comme sûr. Il faut régler le problème de la propriété et faire en sorte que les digues soient publiques ou soient regroupées sous la propriété d'un organisme parapublic. Je propose de créer un établissement public Dignes de France, qui serait à la fois un centre de ressource et qui suivrait l'entretien, lequel serait fait localement. Ainsi on conservera une mémoire nationale et une surveillance locale. C'est un programme à long terme, et compte tenu du coût du mètre linéaire de digue, je souhaiterais qu'on y mette une recette affectée, qui ne soit pas un prélèvement lourd supplémentaire. D'ailleurs, quand on voit les dégâts que peut causer une tempête et les économies qu'on pourrait faire par un bon entretien, on trouvera un avantage économique à entretenir les digues.» ■

### DES ÉTUDIANTS EN HISTOIRE EN RECHERCHE DANS SEPT COMMUNES SINISTRÉES

La Région Poitou-Charentes a missionné l'équipe Jacques Peret et Thierry Sauzeau pour proposer des études complémentaires aux communes qui le souhaitent. Des bourses régionales sont accordées à six étudiants en master 1 d'histoire qui, dès la rentrée prochaine, vont travailler dans sept communes sinistrées : la Perrotine, Les Boucholeurs, Fouras, Aytré, Nieul-sur-Mer, Charron, Port-des-Barques. Comme le souhaite la Région, la restitution de ces résultats se fera dans le cadre d'un débat public local.

Jacques Peret en expose la méthode, inspirée par le travail effectué par Thierry Sauzeau sur la Perrotine : «On définit les sources à dépouiller : corpus de cartes anciennes, différents dépôts d'archives en Charente-Maritime, etc. Ce travail se fera en collaboration avec les associations, avec les municipalités qui auront des sources plus contemporaines (photographie aérienne, etc.). Il y aura aussi un travail d'interview, de récupération de la mémoire à différents niveaux. C'est de la recherche vraiment appliquée sur un événement d'actualité.»

LITTO 3D

## Topographie du littoral

**D**epuis plusieurs années, les scientifiques rochelais tentaient en vain d'obtenir des financements pour faire réaliser les mesures les plus précises possibles, mais onéreuses, du littoral. La tempête Xynthia a rendu ces mesures nécessaires. Le projet Litto3D va donc s'étendre aux côtes charentaises.

Éric Chaumillon (entretien p.60-61) explique ce projet : «Il s'agit d'un programme d'acquisition de données bathymétriques et topographiques, piloté à la fois par l'IGN (Institut géographique national) et le SHOM (Service hydrographique et océanographique de la Marine), pour réaliser un référentiel géographique à haute résolution du littoral à la demande du comité interministériel de la mer (CIMER). Suite à la tempête Xynthia,

un levé topographique par mesures laser aéroporté va être réalisé sur tout le littoral de la Charente-Maritime, Vendée et Loire-Atlantique, où la topographie du littoral n'est pas connue avec une précision comparable à celle fournie par les modèles numériques de simulation des hauteurs de la mer (décimétrique). Ces données seront disponibles en mai 2011 et utilisables par les services publics dont l'Université de La Rochelle qui les utilisera pour simuler numériquement la submersion liée à Xynthia. En outre, les simulations auront également pour objectif de réaliser différents scénarii de submersion afin de mieux comprendre les processus et les paramètres d'amplification de la submersion marine et prendre en compte les conséquences des changements climatiques.»

### EXPLIQUER XYNTHIA

**Quatorze chercheurs ont participé au colloque «Expliquer Xynthia, comprendre l'événement», organisé le 24 juin à la Région Poitou-Charentes (sous la houlette de la vice-présidente Françoise Mesnard) par Thierry Sauzeau, Jacques Peret et Didier Moreau. Ouvert au public, ce colloque a vu la participation des représentants des associations de sinistrés de la tempête venus pour témoigner mais aussi pour un échange nourri et constructif de questions-réponses avec les universitaires et les élus. Les vidéos et les actes de cette journée seront prochainement accessibles sur le site de la Région.**

## Le moulin à marée de Loix sera-t-il démoli ?

**S**il fallait une illustration du caractère parfois absurde des zonages mis en place après la tempête Xynthia, le moulin à marée de Loix emporterait la palme. Cet édifice, qui remonte au XVI<sup>e</sup> siècle, et

qui est le seul survivant des sept moulins à marée que comptait autrefois, l'île de Ré, figure en effet parmi les habitations classées en «zone de solidarité». Devant la mobilisation des amoureux du site, qui ont

fait circuler sur Internet une pétition pour «sauver cet élément incontournable du patrimoine rétais menacé de destruction», la préfecture de Charente-Maritime a indiqué qu'une «hypothétique démolition» du moulin n'était «pas envisageable», d'autant qu'il est inclus dans un site classé.

La préfecture a cependant précisé que le moulin était bien concerné par le dispositif prévu pour les zones de solidarité, qui exclut qu'il soit utilisé à usage d'habitation et ouvre la possibilité à son propriétaire de le vendre à l'Etat. Les propriétaires du moulin, qui estiment qu'aucun des critères retenus par les pouvoirs publics pour le classement en zone de solidarité n'est applicable à leur bien, et affirment que la hauteur d'eau constatée à l'intérieur du bâtiment était de moins de 30 cm, ont demandé à l'administration de «revenir sur cette décision prise à la hâte».

«Le moulin à marée du port de Loix, ajoutent-ils, a formidablement bien résisté à la tempête Xynthia, comme il l'avait déjà démontré auparavant. Le risque mortel n'est pas plus avéré aujourd'hui qu'il ne l'a été au cours des quelques siècles d'existence de ce moulin qui a vu plus d'une tempête !» **J. R.**



Thierry Girard